



L'Accompagnement au Piano

REGLEMENT PORTANT ORGANISATION DES ETUDES

Conservatoire de Toulouse

L'accompagnement au piano :

• **Accompagnement instrumental et vocal**

A) CURSUS :

Initiation selon places disponibles

1^{er} Cycle 1 à 2 ans
--

2^{ème} Cycle 1 à 2 ans

Cycle Spécialisé 1 à 2 ans

B) MODALITES D'ADMISSION EN CYCLES I, II et III :

- Tous les candidats à la classe d'accompagnement suivent une période de stage à l'issue de laquelle ont lieu les épreuves d'admission.

- Ces épreuves d'admission comprennent

1° Exécution pianistique d'un programme libre

Les élèves du Conservatoire de Toulouse titulaires d'une mention TB ou B en cycle spécialisé de piano sont dispensés de cette épreuve.

2° Déchiffrage d'une pièce pour piano seul et d'une pièce en situation d'accompagnement ; la difficulté des pièces est fonction du niveau d'entrée.

3° Pour une entrée en second ou en troisième cycle, s'ajoute une épreuve de transposition.

- Les candidats au premier cycle non admis lors du concours d'entrée peuvent, dans la limite des places disponibles, bénéficier d'une année en initiation. Cette année d'initiation permet de valider un certificat d'initiation à l'accompagnement ; elle peut être renouvelée une seule fois.

- **Perfectionnement :**

Une année de perfectionnement peut être accordée après le cycle spécialisé; les modalités d'accès et de cursus sont déterminées dans un document spécifique.

C) CONTRÔLES ET EXAMENS :

- Le passage d'un cycle à l'autre s'effectue sur examen. L'examen est obligatoire dès la première année d'études de chaque cycle.

D) DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

* **Formation musicale :**

jusqu'à obtention du Certificat de Fin d'Etudes.

* **Harmonie au clavier / Ecriture :**

jusqu'à obtention des certificats spécifiques.

- Le cours «harmonie au clavier» (de 1 à 2 ans) n'est accessible qu'après validation préalable du certificat d'initiation en écriture.

- Le cours «harmonie au clavier» peut être remplacé par le suivi de la classe d'écriture en second cycle première année.

* **Certificat d'études complémentaires:**

Analyse ou Histoire des arts

jusqu'à obtention du certificat d'initiation

E) RÉCOMPENSES :

* **1^{er} Cycle :**

Admission en 2^{ème} Cycle :

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas accès au 2^{ème} Cycle.

* **2^{ème} Cycle :**

Admission en Cycle Spécialisé :

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas accès au Cycle Spécialisé.

* **Cycle Spécialisé :**

Diplôme d'accompagnement

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du Diplôme.

Le **Diplôme d'Études Musicales d'accompagnement** est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

1) Diplôme d'accompagnement au Piano (mention TB ou B)

2) Certificat de Formation Musicale (mention TB ou B)

3) Écriture / harmonie au clavier :

- soit certificat d'initiation en écriture (mention TB, B, AB) et certificat d'harmonie au clavier (mention TB, B, AB)

- soit certificat d'écriture en second cycle première année (mention TB, B, AB)

4) Certificat d'études Complémentaires (mention TB, B, AB)

au choix :

- Initiation à l'analyse

- Initiation à l'histoire des arts